Réf. Farde e-Assemblées : 2722674

N° OJ : **129**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Sports.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 73.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 73.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2026 :

1) 1.000,00 EUR à l'asbl Amis de la Nature section Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren ;
2) 2.500,00 EUR à l'asbl Royal Brussels Lawn Tennis Club ;
3) 1.000,00 EUR à l'asbl Cercle Royal des Echecs de Bruxelles ;
4) 2.400,00 EUR à l'asbl Entr'Aide des Marolles ;
5) 1.600,00 EUR à l'asbl Friend's Gym Bruxelles ;
6) 3.500,00 EUR à l'asbl TEAM JAH ACADEMY ;
7) 2.900,00 EUR à l'asbl Judo Club Budo Bruxelles ;
8) 2.800,00 EUR à l'asbl Les Lendemains de la Veille ;
9) 500,00 EUR à l'asbl Pétanque Club Cité Modèle ;
10) 1.500,00 EUR à l'association de fait Pétanque Club Communal ;
11) 2.600,00 EUR à l'asbl Réseau Santé Diabète Bruxelles ;
12) 2.500,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles ;
13) 2.500,00 EUR à l'asbl Sunday's Club ;
14) 6.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels ;
15) 2.900,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming ;
16) 6.000,00 EUR à l'asbl Le Club des Petits Débrouillards de la Région Bruxelloise ;
17) 4.700,00 EUR à l'asbl Aquatix BXL ;
18) 4.000,00 EUR à l'asbl Brussels Big Brackets ;
19) 4.500,00 EUR à l'asbl EGALITY SPORT & CULTUURL ;

20) 2.500,00 EUR à l'association de fait Club "Gym Tonic - Body Cardio";
21) 2.000,00 EUR à l'asbl Chicago Back ;
22) 1.200,00 EUR à l'asbl Gyn Tonic ;
23) 2.500,00 EUR à l'association de fait Training Cardio & Boxing for Ladies ;
24) 4.500,00 EUR à l'asbl Club Sportif Podium ;
25) 1.200,00 EUR à l'asbl Primfit ;
26) 2.300,00 EUR à l'asbl LiveFitLiveBetter ;
27) 1.400,00 EUR à l'association de fait Idrissi Boxing Pro .

Annexes :